

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 602

présenté par

Mme Rilhac, Mme Clapot, Mme Dordain, Mme Brugnera, M. Buchou, Mme Dubré-Chirat,
M. Giraud, M. Sorre, Mme Peyron, M. Mendes, M. Roseren, M. Travert, Mme Jacqueline Maquet
et M. Fait

ARTICLE 3

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« sous forme écrite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Superfétatoire, il est précisé à la phrase suivante que le plan personnalisé d'accompagnement est rédigé.